



## PROCÉDURE DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GRASSE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire de Grasse informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Grasse, conformément à l'arrêté en date du 20 février 2018, à une enquête publique portant sur la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grasse, du **lundi 26 mars 2018 au vendredi 27 avril** inclus.

Monsieur Jean-Claude GRANGE est désigné en qualité de Commissaire enquêteur, conformément à la décision du 27 décembre 2017 du Président du Tribunal administratif de Nice.

Le siège de l'enquête publique est fixé au Service Accueil de l'Urbanisme de Grasse, 57 avenue Pierre Sémard - 06130 Grasse dont les horaires d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 8h15 à 16h30.

Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête publique seront consultables et chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur au Service Accueil de l'Urbanisme de Grasse. Ces observations écrites devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête, le cachet de la Poste faisant foi. Elles pourront être aussi adressées par courriel à l'adresse suivante : [accueil.urbanisme@ville-grasse.fr](mailto:accueil.urbanisme@ville-grasse.fr)

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la ville de Grasse : <http://www.ville-grasse.fr/urbanisme.html>

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique au Service Accueil de l'Urbanisme de Grasse.

L'ensemble des observations et propositions du public sera accessible pendant la durée de l'enquête sur le site internet suivant : <http://www.ville-grasse.fr/urbanisme.html>

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au Service Accueil de l'Urbanisme de Grasse, 57 avenue Pierre Sémard - 06130 Grasse, les :

- Lundi 26 mars 2018 de 8h à 12h et de 14h à 17h
- Mardi 10 avril 2018 de 8h à 16h
- Vendredi 27 avril 2018 de 9h30 à 18h30

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et a été intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront déposés et consultables au Service Accueil de l'Urbanisme de Grasse (57 avenue Pierre Sémard – 06130 Grasse) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera publiée sur le site internet de la commune.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête publique pourront être demandées auprès du Service Accueil de l'Urbanisme de Grasse, auprès des agents d'accueil ou à l'adresse électronique suivante : [accueil.urbanisme@ville-grasse.fr](mailto:accueil.urbanisme@ville-grasse.fr)

Le Conseil Municipal de Grasse approuvera, à l'issue de l'enquête publique, la révision générale du PLU de Grasse.

Fait à Grasse, le 2 mars 2018

Le Maire,

**Jérôme VIAUD**  
Président de la CA du Pays de Grasse  
Vice-Président du Conseil départemental  
des Alpes Maritimes